

Devenir auto-entrepreneur couvreur

Description

En tant qu'[artisan](#), tels que [le plombier, l'électricien](#) ou même le [bricoleur à domicile](#), le couvreur doit choisir un statut juridique lui permettant d'exercer légalement. Le régime [d'auto-entrepreneur](#) présente bon nombre d'avantages, mais est également soumis à plusieurs obligations. À titre d'exemple, il permet aux futurs entrepreneurs de commencer leur activité avec peu d'investissement, ce qui est assez intéressant pour les couvreurs qui désirent se lancer dans entrepreneuriat.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce que le métier de couvreur ?

Exercer en tant que couvreur s'exerce généralement sous le statut d'auto-entrepreneur mis en place par la loi de modernisation de l'économie ou [LME n°2008-776](#) du 4 août 2008.

Définition

Les travaux de couverture de la toiture tiennent une place importante dans la construction de bâtiment. En effet, la qualité de ces tâches assure non seulement la **protection de la structure du bâti** et de ses occupants, mais également le côté **esthétique de l'édifice**. La réalisation de la couverture de toiture est effectuée par le couvreur.

Le métier de couvreur consiste à **poser les revêtements** qui accueilleront la toiture neuve une fois la charpente achevée. Ce professionnel se charge également de la **réfection des toits endommagés**. L'entretien des divers matériaux comme la tuile, l'ardoise, le chaume, la lauze, le zinc ou le cuivre figure également parmi les principales activités d'un couvreur ou d'une couvreuse.

Les travaux d'un couvreur sont basés sur des plans précis. Il se charge de la fixation de la charpente, de la pose des matériaux de couverture, du scellage de la couverture et de l'installation de la gouttière, de la lucarne ou des raccords de cheminée.

Le marché en France

Actuellement, le secteur de la couverture de toiture est continuellement en quête de main d'œuvre, et ce, dans toutes les régions de France. Selon les chiffres recueillis le 31 juillet 2017, l'on dénombre **18 430 entreprises spécialisées** dans la couverture de toiture et à peu près **44 800 couvreurs salariés**. La majorité des entreprises opérant dans ce domaine appartiennent à des particuliers.

La réglementation

Pour exercer en tant que couvreur en France, il est nécessaire de respecter certaines réglementations. Il faut compter entre autres l'**obligation** de souscrire une [assurance décennale](#) et **une assurance professionnelle**. Le numéro d'assurance doit également être inscrit sur les factures et les devis communiqués.

Le respect de la **réglementation thermique** figure également parmi les obligations du couvreur. Afin que sa clientèle accède aux aides et aux réductions d'impôts sur les travaux d'isolation, le couvreur doit être en possession de la mention RGE.

Avant de commencer les travaux et de signer le contrat avec son client, le couvreur doit **présenter un devis** mentionnant les détails sur le coût de la prestation et des services complémentaires. Une fois que le contrat est signé, il doit se plier aux différentes **règles de sécurité** applicables sur le chantier.

Le salaire moyen

La rémunération d'un artisan couvreur dépend de son expérience. Ainsi, un couvreur débutant touche en moyenne 1 500 € brut par mois et il peut bénéficier de primes de chantier en fonction l'entreprise dans laquelle il évolue. S'il s'agit d'un couvreur de toiture auto-entrepreneur, ses revenus sont fonction de son agenda. Ainsi, son salaire peut avoisiner les **3 000 à 5 000 €** par mois.

Quel statut juridique choisir pour devenir couvreur ?

Pour [devenir couvreur](#) et travailler à son propre compte, il est indispensable de choisir un statut juridique adapté.

Le régime d'auto-entrepreneur, d'EURL ou de SASU pour monter un

projet seul

Si le professionnel souhaite mettre en œuvre son **projet en solo**, il peut choisir entre un [statut d'auto-entrepreneur](#), [une EURL](#) ou [une SASU](#).

- **Le régime d'auto-entrepreneur** : ce statut est apprécié pour sa facilité de création et de gestion. Il bénéficie d'une [franchise de TVA](#) et d'un abattement de 50 % sur le chiffre d'affaires avant toute imposition. Il s'agit de la forme de société la plus avantageuse pour un couvreur.
- L'[EURL](#) ou **Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** : il s'agit d'une SARL avec un seul associé unique. Ce type d'entreprise peut être créé avec un capital social de 1 € et ses bénéfices sont soumis à l'IR. Les responsabilités de l'associé sont limitées à hauteur de ses apports.
- La [SASU](#) ou **Société par actions simplifiée unipersonnelle** : dans cette forme de société, les actionnaires sont libres de définir leurs pouvoirs et leurs liens. Le dirigeant est assimilé-salarié et profite de la protection sociale des salariés.

Bon à savoir : pour un salarié, il est possible de [démissionner pour devenir auto-entrepreneur](#).

La SARL ou la SAS pour monter un projet à plusieurs

Pour créer une entreprise spécialisée en couverture de toiture avec un ou **plusieurs associés**, il est conseillé d'opter pour [une SARL](#) ou [une SAS](#).

- La [SARL](#) ou **Société à responsabilité limitée** : ce statut permet au conjoint de bénéficier d'un statut de collaborateur. Lors de sa création, il est indispensable de rédiger des statuts incluant certaines mentions obligatoires et suivre plusieurs étapes précises. Un apport en nature peut être réalisé pour constituer son capital social.
- La [SAS](#) ou **Société par actions simplifiée** : elle est composée d'au moins 2 associés. Ce statut est prisé pour sa souplesse de fonctionnement et la possibilité de variation de son capital social. Il est également régi par ses statuts et la responsabilité de ses associés est limitée.

Comment devenir auto-entrepreneur couvreur ?

Pour prétendre au métier d'auto-entrepreneur couvreur, il est indispensable de posséder une certaine connaissance et un savoir-faire dans le domaine.

Les compétences requises

Pour chacune de ses missions de couverture ou de restauration de la toiture, **le couvreur doit garantir l'étanchéité de l'édifice**. Ainsi, il doit savoir choisir le matériau adapté pour la couverture selon la nature et le type de construction.

Ce professionnel possède en outre les compétences pour de réaliser les tâches relatives à la préparation de la surface à couvrir. Il s'agit entre autres de la fixation des éléments et bardeaux de la charpente. Des notions en construction de la charpente peuvent également être requises.

Pour exécuter efficacement ses tâches, le couvreur **doit maîtriser** :

- Le calcul du métrage en fonction de la pente du toit ;
- Le montage des échafaudages ;
- L'installation des équipements de sécurité ;
- La confection des scellements ;
- L'installation des liteaux et de la couverture ;
- L'installation du système d'isolation thermique sous la toiture.

Le travail du couvreur s'effectue généralement sur un chantier, dans des conditions assez difficiles. En effet, ce professionnel se retrouve souvent agenouillé ou accroupi. De ce fait, il doit **maîtriser tous les gestes techniques** relatifs à ses interventions et avoir une **excellente condition physique**.

Si le couvreur souhaite exercer en indépendant, il doit disposer des connaissances en gestion et en management. Un esprit créatif ainsi que des notions d'architecture et de décoration sont également requis. Une bonne capacité à communiquer peut s'avérer nécessaire puisque le couvreur travaille souvent en équipe ou avec d'autres professionnels du bâtiment.

Quelles formations ?

Le métier de couvreur est une activité artisanale. Ce secteur étant réglementé, il est indispensable de posséder **un diplôme ou une expérience probante** dans le domaine avant d'exercer sous le statut d'auto-entrepreneur.

Quelle formation suivre pour devenir auto-entrepreneur couvreur ?

Pour devenir auto-entrepreneur couvreur, il est obligatoire de disposer d'un diplôme y afférant ou d'un **certificat d'aptitude professionnelle** au métier de couvreur. Ainsi, le prétendant à la profession de couvreur doit posséder :

- Un CAP couvreur : accessible après 2 ans de formation suivant la classe de 3e ;
- Un CAP étancheur du bâtiment et des travaux publics : aboutissant à un métier d'ouvrier qualifié ;
- Un CAP + 1 an ou MC Zinguerie : une spécialisation permettant de travailler sur chantier ou en atelier ;
- Un BP couvreur : accessible après 2 ans de formation suivant un CAP ;
- Un BP Étanchéité du bâtiment et des travaux publics : ce diplôme permet au professionnel de réaliser des travaux relatifs à l'étanchéité du bâtiment et à son isolation thermique ;
- Un Bac Pro Intervention sur le patrimoine bâti avec option couverture : une option permettant d'intervenir sur un patrimoine architectural ou des bâtiments historiques datant d'avant 1945 ;
- Un BTS bâtiment ;
- Un BTS systèmes constructifs bois et habitat ;
- Un BTS enveloppe du bâtiment, façade et étanchéité.

Est-il possible de devenir auto-entrepreneur couvreur sans diplôme ?

Pour exceller dans le domaine de la couverture de toiture, il est recommandé de posséder un diplôme. Cependant, à défaut d'un CAP, d'un autre diplôme ou d'une formation qualifiante, le prétendant à la profession de couvreur doit justifier de **3 ans d'expérience** dans le métier, en qualité de salarié ou de chef d'entreprise.

À noter : selon [la loi Pacte de 2019](#), l'artisan souhaitant exercer en tant qu'auto-entrepreneur n'est plus obligé de suivre un stage SPI à la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Les démarches de création

Comme pour toute entreprise du bâtiment, la création de votre micro-entreprise de couvreur comporte des étapes-clés que vous devez suivre pour vous assurer de démarrer votre activité sur de bonnes bases.

Etape 1 : Déterminer l'adresse de domiciliation de votre micro-entreprise

La loi vous impose de choisir une [adresse de domiciliation](#) correspondant à votre activité d'auto-entrepreneur carreleur. Cette adresse sera utilisée sur toutes vos communications, telles que vos [devis](#), [factures](#), annonces, courrier... C'est aussi celle que vous transmettez aux différents organismes et administrations. En règle générale, **votre adresse de domiciliation sera celle de votre lieu d'habitation.**

Etape 2 : Déclarer votre activité d'auto-entrepreneur carreleur

Lorsque vous déclarez votre début d'activité comme [auto-entrepreneur carreleur](#), vous devez vous rendre sur le Guichet unique de l'INPI et compléter le formulaire de déclaration d'activité auto-entrepreneur. Ce questionnaire sert notamment à informer les administrations sur :

- votre identité (nom, prénom...)
- la nature de votre activité (carreleur)
- le régime fiscal et social auquel vous êtes affiliés
- votre adresse professionnelle (s'il y en a) et de correspondance (votre domicile).

Ces informations devront être accompagnées de **la copie d'une pièce d'identité certifiée** conforme à l'original, signée et datée. À la suite de votre inscription à la CMA, vous obtiendrez un numéro SIREN, un [numéro SIRET](#) que vous pouvez [vérifier](#), et un code APE qui permet d'identifier votre activité principale.

La dernière étape consiste à vous [immatriculer](#) au Répertoire des Métiers (RM).

À noter : pour simplifier votre démarche, vous pouvez [créer votre micro-entreprise](#) avec l'assistance de LegalPlace.

Etape 3 : Suivre une formation relative à votre métier

Bien que [le stage de formation à l'installation](#) (SPI) ait été rendu **facultatif par la Loi Pacte**, il est recommandé de justifier de bonnes compétences pour diriger votre micro-

entreprise de carrelage.

Il est à rappeler qu'un diplôme est obligatoire pour l'exercice de votre activité de [carreleur](#), à moins que vous ne disposiez d'une expérience professionnelle de 3 ans. Dans ce cas, vous pouvez obtenir une VAE ou validation par l'expérience.

À noter : si vous décidez de suivre un SPI auprès de la chambre des métiers et de l'artisanat de votre localité, les frais seront à votre charge. Cependant, ils pourront être partiellement ou entièrement imputés à France travail (anciennement Pôle Emploi) si vous êtes demandeur d'emploi.

Etape 4: Choisir votre assurance professionnelle

Comme indiqué plus haut, la souscription à un contrat d'assurance professionnelle est **obligatoire** avant de lancer une affaire de micro-entrepreneur carreleur. En plus de la garantie décennale obligatoire pour votre branche d'activité, vous pouvez conclure un contrat d'assurance pro à l'instar de l'assurance de responsabilité civile professionnelle.

Etape 5 : Garantir vos obligations comptables

La [comptabilité d'une micro-entreprise](#) est facile à gérer. La tenue d'un livre des recettes et d'un livre des achats est la règle de base. Pensez aussi à utiliser un logiciel simplifié de comptabilité et de facturation.

Nos conseils avant de se lancer

Avant de réaliser des activités liées à la couverture de toiture, il est conseillé de **se spécialiser** dans un type de prestation particulière. Il est également nécessaire de faire preuve d'un professionnalisme sans faille et d'achever chacune des missions qui sont confiées.

Pour en savoir plus sur les différents métiers artisanaux exerçants en tant qu'auto-entrepreneur :

- [Devenir auto-entrepreneur agricole](#)
- [Devenir auto-entrepreneur maçon](#)
- [Devenir auto-entrepreneur pâtissier](#)
- [Devenir auto-entrepreneur traiteur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur bricoleur](#)

- [Devenir auto-entrepreneur coiffeur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur ramoneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur plaquiste](#)

FAQ

Pourquoi créer une micro-entreprise de couvreur ?

Vous pouvez choisir le statut de la micro-entreprise et devenir auto-entrepreneur couvreur si vous souhaitez exercer librement, et surtout bénéficier d'un certain nombre d'avantages.

Quels sont les prérequis avant de devenir auto-entrepreneur couvreur ?

Afin de devenir auto-entrepreneur couvreur, il faut disposer d'une formation ou expérience professionnalisante d'au moins 3 années et avoir obtenu votre VAE (validation par l'expérience). De plus, vous devez une assurance décennale en plus de celle de responsabilité civile professionnelle, afin de garantir la qualité des travaux réalisés et de se prémunir de tout risque de préjudice à autrui lors de l'exécution des travaux.

Comment devenir auto-entrepreneur couvreur en 2020 ?

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Quel est le tarif horaire d'un couvreur ?

Le coût horaire d'un auto-entrepreneur couvreur affiche une moyenne de 40,66€. Toutefois, le micro-entrepreneur peut afficher un coût horaire moindre en prévoyant que l'achat de la marchandise est laissé à la discrétion du client.

Quels sont les plafonds de chiffres d'affaires en 2023 pour l'auto-entrepreneur couvreur ?

Pour les activités libérales et prestations de service, le plafond est de 77 700 euros HT tandis que pour les activités commerciales et de logement, il est de 188 700 euros HT par an.